

Table des matières

1	Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV)	4
1.1	Introduction	4
1.2	Activités	5
1.2.1	DIRECTION ET ADMINISTRATION	5
1.2.2	LABORATOIRES	5
1.2.3	INSPECTORAT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX DE BAIGNADE	11
1.2.4	INSPECTORAT DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET OBJETS USUELS	13
1.2.5	INSPECTORAT DES VIANDES ET ABATTOIRS	15
1.2.6	SANTÉ ANIMALE	16
1.2.7	PROTECTION DES ANIMAUX	20

1 Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

1.1 Introduction

Voilà plus de deux ans que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et interdisciplinaire de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plage de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2017, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé les différentes normes prévalant dans les pays tiers et marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée, Etats-Unis, etc.) suite à une augmentation conséquente des exportations et à l'importance des industries actives dans le domaine agroalimentaire. En effet, les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2017, une augmentation continue. Les produits suisses et fribourgeois de qualité ont sensiblement gagné en attractivité à l'exportation. Une table ronde avec l'industrie agroalimentaire a été organisée par le Service pour la deuxième année consécutive.

Le contrôle de la production primaire végétale a été effectué pour la première fois en 2017 par le SAAV, en application à la nouvelle législation sur les denrées alimentaires.

Au niveau des crises à gérer, les sections Santé animale et Laboratoire de biologie ont dû maîtriser une cinquantaine de foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD), une avalanche logistique d'échantillons BVD (+ 61 %) et la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg, onze foyers de loques européennes principalement dans les ruchers singinois, une crise importante dans les relations entre les inspecteurs des ruchers (mandatés à l'externe de l'Etat) et les apiculteurs germanophones du canton, et faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. L'inspecteurat de l'eau potable et des eaux de baignade (ci-après : IEP) a géré six pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau de la protection des animaux, un inventaire poussé des porcheries a été dressé sur l'ensemble du canton en étroite

collaboration avec l’Institut agricole de Grangeneuve et l’Union des paysans fribourgeois. En sus, six cas graves de maltraitance ont été transmis au pouvoir pénal et les différents incendies, notamment en Broye, ont sollicité une mobilisation accrue des ressources en présence.

Au niveau législatif, la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017, a nécessité une formation approfondie de toutes les personnes liées à l’exécution de cette loi et de ses nombreuses ordonnances, ainsi que des adaptations importantes de l’assurance qualité interne. De plus, la législation cantonale sur les produits chimiques a été adoptée par le Conseil d’Etat en novembre, quatorze ans après la nouvelle législation fédérale sur les produits chimiques.

Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l’agriculture, de l’environnement, des forêts et de la faune, l’établissement d’assurance des animaux de rente Sanima, l’Institut agricole de Grangeneuve, le Service de la police du commerce et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d’une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes.

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

L’année 2017 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l’engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour la gestion de la BVD. Grâce à l’investissement de tous, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite.

Le secteur compte désormais 14 personnes s’occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment pour tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu’aux tâches de coordination en lien avec le bâtiment.

Le secrétariat de direction s’est passablement impliqué au niveau de l’Association des cadres supérieurs et des magistrats et magistrates de l’Etat de Fribourg (ACSM) ainsi qu’au niveau de l’Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) dont la présidence, respectivement la vice-présidence, sont assurées par le Chef de service. Cette année fut également marquée par la révision de certaines procédures ayant pour optique de simplifier la gestion administrative. Aussi, des réflexions sur le projet E-Government et la cyberadministration ont été menées.

Au niveau juridique, le Service a eu l’avantage, durant l’année écoulée, d’être consulté sur 23 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à trois instruments parlementaires ainsi que d’un projet législatif, l’ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim) qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le 1^{er} mai 2017 a été la date de l’entrée en vigueur des nouvelles ordonnances fédérales découlant de la modification de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Les modifications de ces 27 ordonnances ont demandé, aux sections du Service qui traitent des denrées alimentaires et de l’eau potable, un travail important d’adaptation tant au niveau des documents utilisés que des procédures à suivre.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	252	6	1	1
Inspecteurat des denrées alimentaires et objets usuels	1193	5	2	47
Inspecteurat de l’eau potable et des eaux de baignade	117	1	0	2 (produits chimiques)
Santé animale	1943	0	5	12
Inspecteurat des viandes et abattoirs	2344	0	0	0
Protection des animaux	326	2	4	31
Direction	2	0	0	0
Total	6177	14	12	93

1.2.2 Laboratoires

L’année 2017 fut marquée par un premier défi pour les laboratoires de biologie de chimie alimentaires, soit l’entrée en vigueur de la nouvelle législation alimentaire, avec la nouvelle loi fédérale et son corollaire de 27 ordonnances.

Cela a évidemment eu comme conséquence l'adaptation de nombreuses normes et critères d'évaluation qui en découlent.

Un deuxième défi de taille fut la mise en place du nouveau manuel d'assurance qualité avec la fusion des registres des laboratoires alimentaire et vétérinaire ; le tout à l'aide d'un nouveau logiciel de gestion documentaire qui permet, à terme, une gestion facilitée de toute la documentation. Ceci a demandé la révision de centaines de documents. Ces modifications ont finalement été validées par un audit de surveillance réalisé par le Service d'accréditation suisse SAS, réussi brillamment en novembre.

Ces modifications sont intervenues dans un contexte déjà chargé par l'augmentation des échantillons analysés, surtout dans le secteur vétérinaire, mais aussi alimentaire.

1.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2017, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4089 échantillons. Cela a concerné 3203 échantillons d'eau potable, 69 échantillons d'eau de piscine, 11 échantillons d'eau de plage et 864 échantillons de denrées alimentaires, dont 809 dans le cadre de sept campagnes cantonales et de deux campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 147 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 22 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a procédé à une revue documentaire complète de ses méthodes afin de les adapter à la nouvelle législation alimentaire et aux nouvelles normes ISO. Le laboratoire a également commencé à développer des méthodes de biologie moléculaire destinées, à l'avenir, à élargir la palette analytique et permettant de diminuer le délai d'obtention de certains résultats. Les derniers développements se sont axés sur la recherche de germes pathogènes tels que les *E. Coli* EHEC.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	435	92 (21 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés	10	31 (10 %)
Viande et produits dérivés	136	37 (27 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	17	1 (6 %)
Lait et produits laitiers	65	9 (14 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	60	9 (15 %)

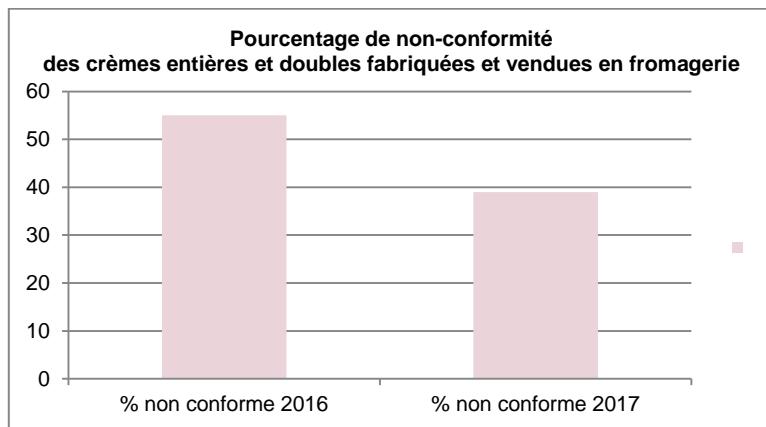
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons (FR) intercantionales	Echantillons non conformes (FR)
Plats à base de féculents en sauce et épicés	14	4 (29 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	31	12 (39 %)

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2017, le taux de contestation (21 %) est en légère baisse par rapport à celui de 2016 (25 %).

En 2015, une campagne de vérification de la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché avait démontré un taux de non-conformité de 17 %. En 2016, le taux d'échantillons non conformes s'élevait à 33 %. Forts de ce constat, cette campagne a été reconduite en 2017 avec, à la clef, un taux de 27 % d'échantillons non conformes. Cette campagne visait en particulier les boucheries et autres établissements du secteur carné, mais également tout autre établissement proposant ce type de produits. Les résultats montrent, pour les produits fabriqués sur place, un manque de maîtrise des paramètres de fabrication et de conditionnement dans certains

établissements. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, le SAAV avait constaté en 2016 que 55 % des douze échantillons de crème et double-crème prélevés étaient non conformes. En 2017, cette campagne a été étendue aux autres cantons romands. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 39 % a été constaté. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les germes aérobies mésophiles (GAM). Toutefois, dans quatre cas, des *Bacillus cereus* ont été décelés. Or, en cas de multiplication importante de cette bactérie dans une denrée, elle peut être la cause de vomissements ou de diarrhées (intoxications alimentaires).



Les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché (viande et crèmes entières et doubles fabriquées et vendues en fromagerie) montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et/ou les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

1.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2017, le secteur a analysé un total de 38 463 échantillons, soit une augmentation massive de 33 % par rapport à l'année précédente qui avait déjà enregistré une augmentation de 26 %. Les causes principales de cette augmentation est, à nouveau, l'épidémie de diarrhée virale bovine (BVD) et de salmonellose bovine. L'absorption de cette hausse ne fut possible que grâce à un rythme de travail très soutenu, mais surtout à l'engagement de personnel à durée déterminée et à des aides extérieures.

En premier lieu, il s'agissait d'échantillons sérologiques (14 799) effectués suite à la recherche de causes d'avortement, ainsi que dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies et de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses d'antigènes a été effectué par real-time PCR (23 292) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang et organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, plus précisément 23 039, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD. A cela s'ajoutent 372 échantillons de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1053 échantillons de lait, et dix autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l'année a occasionné un surplus d'analyses bactériologiques : 1881 contre 1000 en 2016.

Dans le cadre de l'assurance qualité, neuf essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

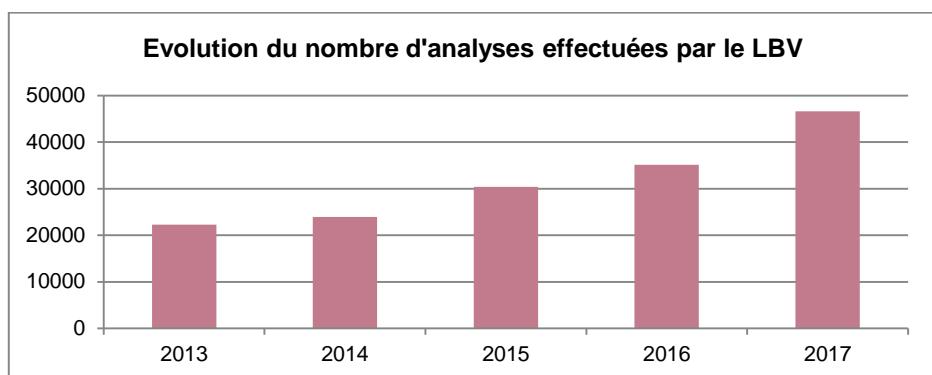
Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémirosurveillance liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L'ensemble des analyses Aujeszky/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contrepartie, le LBV n'a pas effectué d'analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins, ni CEM pour les chevaux de manière régulière ; ces analyses étant prises en charge par d'autres laboratoires du réseau.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2017 (avec une comparaison aux valeurs 2016) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2017	2016	2017	2016
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3926	4950	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	790	548	0	1
	Arrière-faix	446	386	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	843	732	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	121	88	17	16
	Arrière-faix	446	391	4	6
Chlamydiose	Sang	15	19	1	2
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	2024	2494	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	2	18	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	11	10	7	6
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	1881	1000	534	243
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	328	318	6	12
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	394	272	8 (MVV)*	11
Maedi Visna (moutons)	Sang	0	1	0	1
Aujeszky (porcs)	Sang	732	743	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	17	36	0	0
APP (actinopleuroneumonie chez des porcs)	Poumons	87	111	39	36
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	732	743	0	0
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	181	520	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	1	41	1	12
BVD anticorps (bovins)	Sang	4879	2381	592	321
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 039	14 482	1077	475
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	12	18	3	8
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	55	36	5	13
Trichines (porcs)	Musculature	291	351	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	1	3	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	0	1	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna

Types d'analyses	2017	2016
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1053	1304
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	47	29
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	240 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)	200 (dont 7 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	10	29
Analyses parasitologiques dans les fèces	70	46
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	195 (dont 1 résultat positif)	174 (dont 1 résultat positif)



1.2.2.3 Chimie

En 2017, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3030 échantillons d'eau (3009 en 2016) et 1039 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels (530 en 2016), dans le cadre de six campagnes cantonales, huit campagnes intercantonales romandes, trois campagnes interservices (en collaboration avec le SEn) et quatre campagnes nationales. En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion de cas d'annonces d'importation par les différents bureaux de douane.

La révision totale du droit alimentaire a marqué en particulier le secteur chimie au niveau des formations et informations données par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) à ce sujet et a eu des implications quant aux modifications des normes pour les paramètres concernés par nos analyses. En outre, le secteur chimie a révisé et adapté au nouveau format l'ensemble de sa documentation d'assurance qualité (ci-après : AQ) afin de pouvoir l'intégrer dans une nouvelle version électronique de gestion des documents AQ impliquant un grand nombre de documents à réviser. Tous ces efforts pour l'assurance qualité ont eu pour objectif de réussir l'audit de surveillance qui a eu lieu en automne 2017.

Dans le but de maintenir et assurer la haute qualité des résultats produits, le secteur chimie a participé à un total de 19 tests interlaboratoires.

Dans son rôle de formateur, le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti, a donné des cours à la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg et a réalisé la formation interentreprises pour les apprentis laborantins en chimie du canton de Fribourg.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Dans ce contexte, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques, les techniques de l'emballage de même que les métaux lourds dans les objets usuels et denrées alimentaires. En plus, le secteur chimie a participé et présenté des résultats dans des réunions nationales (Honignetsitzung Lucerne et la Swiss NanoConvention).

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Micropolluants dans l'eau potable	114	0
Teneur en caféine dans les cafés et thés décaféinés	27	1 (4 %)
Bijoux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	32	9 (28 %)
Qualité des châtaignes fraîches	13	10 (77 %)
Amitraze dans le miel (domaine vétérinaire)	47	1 (2 %)
Amitraze dans la cire (domaine vétérinaire)	56	-
Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)	252	-
Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)	105	-
Sodium et Potassium dans l'eau (pour le SEn)	7	-

Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	71	2 (3 %)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines ouvertes	17	4 (24 %)
Amitraze dans le miel (domaine alimentaire)	85	2 (2 %)
Patuline dans le jus de pommes et poires et cidres artisanaux/étiquetage	37	5 (14 %)
Ochratoxine A dans le café et le chocolat avec éclats et fèves de cacao ou de café	49	0
Phtalates dans les jouets pour enfants	52	0
Matière grasse lactique dans le chocolat au lait	30	0
Cadmium dans la viande de cheval et de mouton	45	0

Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Produits avec mention detox – substances actives interdites	4	4 (100 %)
Authenticité végétale des huiles d'olives extra vierges	17	3 (18 %)
Conservateurs et allergènes dans les cosmétiques	30	1 (3 %)
Encres de tatouage – HAP et métaux lourds	30	7 (23 %)
Médicaments vétérinaires dans les œufs	12	0
Histamine dans les poissons	24	0
Sucrage du vin après fermentation	16	0
PCBs, dioxyne et furanes dans les œufs	10	0
OGM dans les produits d'importation	28	2 (7 %)
Allergènes et teneur en alcool dans les vins	16	1 (6 %)
Méthylisothiazolinone et méthylchloroisothiazolinone dans les cosmétiques	21	1 (5 %)
Authenticité des espèces animales dans les kebabs	22	2 (9 %)
Authenticité des espèces dans les produits à base de lait de chèvre, brebis et bufflonne	21	3 (14 %)

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – Conformité des costumes de carnaval pour enfants	5	1 (20 %)
OSAV – NFUP 2017 – Programme miels (antibiotiques, pyréthres et organophosphates)	7	0
ACCS – Matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires - emballages	3	3 (100 %)
OSAV/COFF - Authenticité des abricots valaisans	3	0

1.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

L'IEP est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et douches publiques ainsi qu'aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, il effectue des analyses et des inspections d'ouvrages d'eau communaux et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, il assure la coordination du développement des réseaux en préavisaient les plans communaux des infrastructures d'eau potable (ci-après : PIEP) et en exploitant AquaFri 1.0, le cadastre informatisé des réseaux d'eau potable du canton.

1.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable, à l'exception des douches publiques. Par rapport à 2016, les taux de non-conformité sont restés sensiblement les mêmes.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	87	-
	Captages (avant traitement)	464	-
	Autres	120	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	229	7 (3 %)
	Après traitement	279	14 (5 %)
	Distribuées	1939	88 (5 %)
Total		3118	109 (3 %)

1.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable planifiées sur la base d'une analyse des risques et des prescriptions du plan de contrôle national (fréquence minimale : tous les quatre ans). En 2017, 45 inspections de base ont été réalisées ainsi que huit inspections partielles effectuées dans le but d'approuver la (re)mise en service d'ouvrages d'eau potable nouveaux ou assainis.

1.2.3.3 Pollutions

En 2017, six cas de pollution de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été traités. Dans un cas, le déversement accidentel d'un récipient de mazout a nécessité la mise hors service préventive d'un puits de captage. Les analyses subséquentes ont toutefois démontré la préservation de la nappe phréatique d'une possible contamination par l'accident. Les cinq autres cas de pollution avaient une origine microbiologique et ont fait l'objet d'un rinçage et d'une désinfection au chlore du secteur concerné et, pour un cas, la ressource a été mise hors service et des mesures d'assainissement demandées. L'approvisionnement en eau est assuré provisoirement par un distributeur voisin interconnecté. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et la protection de la population a été assurée par un traitement rapide des cas rencontrés.

1.2.3.4 Planification

Le SAAV est l'organe de coordination des préavis cantonaux concernant les Plans des infrastructures d'eau potable (PIEP). Au sens de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de PIEP. Pour cela, elles avaient un délai échéant au 30 juin 2016. Du fait de l'existence d'associations de communes et de distributeurs délégataires, chaque distributeur propriétaire d'installation s'est engagé à établir une proposition de PIEP et le SAAV en effectue la supervision afin d'assurer une couverture complète du territoire cantonal. De ce fait, c'est un total de 151 PIEP qui auraient dû être déposés.

En 2017, 46 distributeurs ont soumis une proposition de PIEP pour un total de 68 PIEP déjà déposés au SAAV depuis 2015, et 20 préavis ont été envoyés (pour un total de 24). Les retards pour le dépôt des propositions de PIEP sont essentiellement dus à un engorgement au niveau des bureaux d'ingénieurs compétents et actifs dans le canton. Ceux-ci se sont toutefois engagés à livrer les derniers PIEP en 2018. A noter que trois communes ont déposé en 2017 une version définitive de PIEP (Broc, Billens-Hennes et Villars-sur-Glâne) après la consultation publique obligatoire de 30 jours et l'approbation par l'autorité communale.

1.2.3.5 AquaFri 1.0

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des données liées à la distribution de l'eau potable. Afin de pouvoir rassembler toutes les installations du canton dans une seule plate-forme, le SAAV a développé un modèle de données dans une application de type SIG (SIG : système d'information géographique) permettant de représenter les réseaux sur une carte géographique du territoire. Les données contiennent les caractéristiques géographiques des objets, mais également des informations sur des propriétés attributaires choisies telles que l'année de construction, le matériau, la défense incendie, etc. L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a soutenu et étroitement collaboré avec le SAAV.

A la fin de 2017, le SAAV était en possession des sets de données de 54 réseaux sur 154 attendus. Chaque set consiste en une quantité très importante de données et leur analyse est un processus complexe. On peut cependant en tirer les conclusions suivantes :

- > les données disponibles chez les distributeurs sont très hétéroclites, tant par leur support que par leur format, ce qui rend très laborieux le processus de consolidation en un seul système homogène ;
- > les données disponibles sont incomplètes. Pour les caractéristiques géographiques, seuls 61 % des sets de données analysées par le SAAV étaient complets. En ce qui concerne les propriétés attributaires, le taux de complétude n'est que de 8 %.

Afin de réaliser un cadastre cantonal homogène et exhaustif des réseaux d'eau potable, le SAAV offre aux distributeurs un support actif et constant pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe des routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Dès 2018, les données disponibles seront également mises à la disposition du grand public sur le portail cartographique cantonal.

1.2.3.6 Piscines et douches publiques

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, du nouveau droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels, les eaux de baignade et de douche publiques sont incluses dans le champ d'application comme objets usuels. Cette modification entraîne des responsabilités plus importantes pour les exploitants, notamment pour ce qui relève de leur devoir d'autocontrôle. Le nouveau droit est également accompagné d'une nouvelle définition des piscines publiques pour lesquelles le SAAV a la compétence d'en surveiller le respect des exigences légales. En 2017, ce sont 34 établissements répondant à cette définition sont soumis à surveillance.

Le SAAV effectue aussi des prélèvements réguliers de l'eau des piscines publiques (deux prélèvements par an pour les piscines couvertes, respectivement un prélèvement par an pour les piscines en plein air) et réalise des inspections des installations de baignade basées sur une fréquence d'une inspection tous les cinq ans.

En 2017, le SAAV a prélevé 73 échantillons. 31 (42 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de la législation fédérale. Le taux de non-conformité représente une augmentation importante par rapport à 2016 (non-conformité en 2016 : 25 %). Cette augmentation provient essentiellement des analyses des chlorates effectuées

depuis 2017 par le SAAV en collaboration avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) genevois. Les chlorates ont été introduits dans la révision de la législation fédérale de 2017 avec une norme de 10 mg/l et proviennent essentiellement de la dégradation de l'eau de javel utilisée pour la désinfection de l'eau des piscines. Sur 24 échantillons d'eau de piscine désinfectée à l'eau de javel, 20 (83 %) ont produit des résultats non conformes entre 15 et 66 mg/l. Les exploitants ont été informés des mesures permettant de réduire le taux de chlorates. Les analyses de 2018 permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures. Dans le cas contraire, des mesures plus exigeantes devront être envisagées telles que le changement du système de désinfection.

La teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) est également un paramètre qui a révélé plusieurs non-conformités (5 (8 %) sur 61 analyses réalisées). A noter qu'une seule non-conformité d'origine microbiologique (sur 66 analyses réalisées) a été constatée, ce qui démontre la salubrité et le bon entretien général des piscines du canton.

Six inspections d'installations de baignade ont été réalisées en 2017. Dans tous les cas, il s'agissait de la première inspection des installations de l'établissement. D'une manière générale, ces inspections ont démontré que les exploitants n'avaient pas encore assimilé les changements imposés par la législation et la mesure de leurs responsabilités nouvelles.

Les douches publiques ont également été introduites dans la révision de la législation de 2017. Le problème sanitaire majeur concernant les douches est la légionellose, une maladie dont l'infection se produit par l'inhalation de gouttelettes contaminées. En 2017, le SAAV a procédé à une information sélective des propriétaires d'installations concernées dans les homes et les écoles.

En 2017, le SAAV a effectué l'analyse des légionnelles pour 136 échantillons de douches publiques. Trois échantillons ont présenté un taux supérieur à la valeur maximale légale de 1000 UFC/l (UFC : unité formant colonie).

1.2.3.7 Campagnes

Une campagne débutée en 2016 et poursuivie en 2017, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, deux échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2017, 114 échantillons ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence jusqu'à huit résidus de pesticides dans un échantillon.

1.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux d'onze plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2017. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, toutes les plages ont obtenu la classe de qualité A. La classe A est attribuée à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

1.2.3.9 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), sept inspections d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités.

En 2017, l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim) a été arrêtée par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

1.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

À côté de son activité de prélèvement d'échantillons (1341 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels collectés en 2017 auprès de 475 entreprises actives dans le canton de Fribourg), accomplie sur mandat des laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) s'occupe en priorité d'effectuer des inspections, ceci dans plus de 3700 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle (ainsi que dans les établissements domiciliés à l'extérieur du canton et qui sont actifs sur Fribourg de façon

ponctuelle, comme par exemple à l'occasion de foires ou de marchés). Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

En 2017, 1920 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1884 en 2016), ceci sur la base d'une analyse des risques des établissements en question. Lors de 62 % des inspections (taux quasiment identique à 2016), des manquements ont été constatés pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections effectuées en 2017), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (18 %) et les industries (2 %).

Comme indiqué ci-dessus, une importante proportion (38 %) des inspections effectuées en 2017 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée conservée à une température inadéquate ou ayant dépassée la date limite de consommation, huile de friture altérée : 171 cas en 2017, etc.) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (24 cas en 2107, contre 18 en 2016). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent de documenter les points contestés.



L'IDO est également chargé d'agrémenter les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2017, à la demande de la Confédération, une demi-douzaine d'entreprises de taille industrielle ont ainsi été inspectées ou réinspectées, selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

Depuis le début de l'année 2017, l'IDO s'occupe du contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale. L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'inspectorat effectue également des contrôles sur mandat de l'organisme intercantonal de certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP. À noter que l'utilisation de ces dénominations, ainsi que d'autres dénominations protégées (que ce soit pour des produits AOP/IGP ou pour les produits portant la dénomination "bio", "alpage", "montagne" ou d'autres mentions protégées), font également l'objet de contrôles de la part de l'IDO, que ce soit à l'occasion des contrôles officiels ou à la suite de renseignements obtenus par le SAAV ; ceci dans le cadre de la protection du consommateur contre les tromperies.

Depuis le 1^{er} mai 2017, les organes de contrôle sont tenus d'inspecter les établissements alimentaires au minimum selon les fréquences fixées dans l'ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (RS 817.032). Les ressources de l'IDO ne seront pas suffisantes pour permettre au SAAV d'effectuer les activités de contrôle officiel conformément à ces nouvelles exigences fédérales.

1.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

En date du 1^{er} juillet 2017, un changement à la tête de la section a été opéré.

Afin d'optimiser les procédures dans le cadre des exportations de denrées alimentaires d'origine animale, un guichet unique export a été mis en place dans le but également de faciliter l'accès aux entreprises exportatrices.

1.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section inspectorat des viandes et abattoirs est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem).

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'inspectorat des viandes et abattoirs compte une quarantaine de collaborateurs répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz.

Durant l'année 2017, les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
90 555 (- 4,5 %)	372 087 (- 3,1 %)	2164 (- 4,5 %)	402 (- 18,9 %)	31 (- 31,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
27 145 257 (- 2,3 %)	92 (- 12,4 %)	26 (+ 100 %)	3 (+ 25 %)	2 (+ 0 %)

La différence (pourcentage d'augmentation ou de diminution) par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, 16 établissements de faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier, sont autorisés. En 2017, un nouvel abattoir a reçu une autorisation d'exploiter. Une autorisation d'exploiter a été renouvelée et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées, dont dix sans annonce préalable.

1.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

Pour les entreprises exportatrices fribourgeoises, de telles marchandises ont été exportées vers plus d'une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. L'année 2017 a vu franchir le cap des 600 certificats (605 précisément), ce qui représente une augmentation de 11 % comparée à l'année 2016. Cette croissance à deux chiffres est à mettre sur le compte d'une augmentation des exportations de produits laitiers vers les pays de l'Union économique eurasiatique (UEEA).

1.2.5.3 Programme d'analyses

Chaque année, l'OSAV met en œuvre un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne

de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Un échantillon s'est révélé positif en 2017.

1.2.5.4 Venaison sauvage

Au printemps 2017, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (ci-après : FFSC) a organisé, avec le soutien du SAAV, la formation au contrôle initial du gibier. Cette formation a été suivie avec succès par 53 chasseurs et ceux-ci peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l'intérêt grandissant pour l'hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés (143 au total).

Une formation au contrôle initial du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2018. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

Durant l'année 2017, le SAAV a également apporté son soutien à la FFSC dans le cadre de la formation des jeunes chasseurs avec des cours sur les maladies de la faune indigène sauvage ainsi que sur les bases légales.

1.2.6 Santé animale

Mis à part un cas de grippe aviaire chez les oiseaux sauvages, aucun cas d'épidémie hautement contagieuse n'a été détecté en 2017. Parmi les épidémies des bovins, ce sont à nouveau les cas de salmonellose et la BVD qui nous ont occupés le plus.

1.2.6.1 Apiculture

En 2017 comme en 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d'une manière décentralisée. Ces produits ont été subventionnés par l'Etat à raison de 25 %.

En 2017, nous avons recensé plusieurs cas de loques (onze cas de loque européenne et un cas de loque américaine) sur le territoire du canton de Fribourg. Parmi les onze cas de loque européenne, dix ont été détectés en Singine. Après l'élimination des colonies d'abeilles concernées et les contrôles de tous les ruchers dans les zones de séquestre, tous les séquestrés en rapport avec la loque européenne ont pu être levés en automne 2017.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2017. Durant ces contrôles, des prélèvements pour des analyses de résidus d'Amitraz ont eu lieu chez 56 apiculteurs du canton de Fribourg.

Résultats 2016 / 2017

[Miel et cires prélevés chez les apiculteurs fribourgeois]

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Miel	66	47	5 (8 %)	3 (6 %)	1 (2 %)	1 (2 %)
Cire	76	56	19 (25 %)	9 (16 %)	-	-

En 2017, les échantillons proviennent d'un total de 56 lieux de prélèvements.(En 2016 un total de 76 apiculteurs ont été contrôlés)

Pour 2018, une restructuration du commissariat apicole est prévue. En effet, dès 2018, le SAAV fusionnera les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects seront vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se chargera de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Parallèlement à cela, des contrôles dynamiques et des contrôles spécifiques se feront en cas de suspicions d'épidémies des abeilles, suspicions qui devront être annoncées par les apiculteurs à l'inspecteur cantonal des ruchers.

1.2.6.2 Autorisations

151 autorisations (73 en 2016) ont été délivrées à temps et saisies dans le système ASAN. L'augmentation massive par rapport à l'année passée est liée à la BVD. Grâce à ces autorisations de déplacement individuelles, de nombreux détenteurs concernés par la BVD ont quand même pu estiver leur bétail en 2017.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	4
BVD (autorisations de déplacement)	60
Expositions d'animaux de rente	7
Insémination artificielle propre exploitation	33
Insémination artificielle – technicien	5
Marchands de bétail : patente	34
Médicaments vétérinaires - commerces de détail	2
Sous-produits animaux (SPA)	1
Transports SPA	1
Transhumance - moutons	4
Total	151

1.2.6.3 Monitoring national des épizooties

En 2017, la plus grande partie des prélèvements en rapport avec les sondages annuels s'est effectuée dans le cadre du programme RiBeS via les prélèvements aux abattoirs (selon le programme national de surveillance des épizooties 2017), principalement pour la BVD et l'IBR des troupeaux de vaches allaitantes.

Ainsi, pour les bovins, il y a eu des analyses d'anticorps à la rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), leucose bovine enzootique (LBE), BVD et analyses du virus de la langue bleue (BT). En plus de ces prélèvements aux abattoirs, il y a eu des analyses du lait de citerne pour les exploitations qui livrent du lait.

Pour les porcs, il y a également eu des prélèvements aux abattoirs avec analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP). Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses quant à la brucellose ont eu lieu. Les moutons ont en plus fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérum de la Confédération. Les chèvres prélevées ont été analysées en plus quant à l'arthrite encéphalite caprine (AEC). Tous ces résultats étaient négatifs.

1.2.6.4 Annonces des épizooties

Les annonces des épizooties 2017 ont à nouveau augmenté : 145 annonces en 2017 (121 annonces en 2016). Ces annonces montrent que malgré tous les efforts, la BVD n'est pas encore éradiquée. Avec 68 nouvelles infections annoncées en 2017, elle est en tête de liste.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces
BVD	A éradiquer	Bovins	68
Campylobacter	A surveiller	Bovins	3
		Fourmiliers	1
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiose/avortement enzootique	A surveiller	Caprins	1
Coxiellose	A surveiller	Bovins	15
		Caprins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	11
Echinococcus multiloc.	A surveiller	Porcs	4
		Singes de nuit (aotus)	1

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces
Grippe aviaire AI	Hautement contagieuse	Oiseaux sauvages	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A combattre	Abeilles	11
Maedi Visna	A surveiller	Caprins	2
Neosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	6
Salmonellose	A combattre	Bovins	7
		Ovins	2
		Porcs	1
		Volailles	1
Schmallenberg	Pas d'annonce	Bovins	2
Varroa	A surveiller	Abeilles	1
VHK/RHD (Rabbit Haemorrhagic Disease)	A surveiller	Lapins	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
Total			145

Inquiété par la recrudescence du nombre de cas de BVD dans le canton en 2016, le canton de Fribourg a mis sur pied et créé un groupe de réflexion BVD où siègent notamment les représentants des deux fédérations cantonales d'élevage, des vétérinaires praticiens, de l'économie alpestre, du SAAV, de l'IAG, du SAgric et de Sanima. Au cours de l'année, différentes réunions ont eu lieu dans le but de décider ensemble des mesures additionnelles (aux mesures obligatoires et en place sur le plan national) qui doivent permettre de contenir et de diminuer la maladie dans les exploitations du canton de Fribourg et de mettre en place une communication adaptée à la situation.

- > Une deuxième analyse du lait de citerne a eu lieu au printemps 2017 (analyse d'anticorps BVD). L'analyse supplémentaire a été faite avant la montée à l'alpage pour éviter au mieux d'éventuelles réinfections. Cette mesure phare sera d'ailleurs reprise par la Confédération qui la mettra en place pour toute la Suisse dès 2018 ;
- > Planification et autorisation des estivages individuellement pour les exploitations soumises à des mesures BVD ;
- > Constatant qu'un nombre important d'exploitations sous mesures de lutte BVD se trouvaient dans le sud du canton (vallée de la Jigne et de l'Intyamon) et que dans ces régions la faune sauvage (chamois, cerfs ou chevreuils) était particulièrement présente, pouvant être un réservoir du virus BVD, une étude sur la faune sauvage a été faite. L'échantillonnage a été effectué sur les animaux morts amenés aux centres collecteurs durant la période estivale et sur des animaux prélevés durant la chasse d'automne. Tous les cerfs (27), chamois (14) et chevreuils (9) analysés étaient négatifs ;
- > Une analyse BVD est exigée pour chaque animal participant à une exposition régionale ou suprarégionale dans le canton. Ces analyses sont prises en charge par Sanima pour les manifestations jusqu'à la fin de l'année 2018 ;
- > Informations et communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et au large public.

Conclusion pour 2017 : la situation sanitaire concernant la BVD dans le canton de Fribourg n'est pas réjouissante. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte subit une augmentation significative lors de la période des naissances.

1.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2017, les deux exercices planifiés de notre équipe d'intervention en cas d'épizooties ont eu lieu.

Au printemps 2017, la visite des installations d'élimination des cadavres d'animaux de l'entreprise GZM à Lyss a permis de comprendre ce processus et de prendre connaissance du matériel à disposition en cas d'épizooties (camions, containers de mise à mort, etc.).

En automne 2017, l'exercice consistait à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'équipe, ceci depuis l'alarme via le système GAFRI (police) jusqu'à la fin de la mise en place d'un lieu de sinistre. Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence le bon niveau général de formation de l'équipe et de corriger quelques points faibles au niveau de l'alarme notamment.

La formation des cadres pour les chefs d'équipe (mars 2017 à Schönbühl) et des vétérinaires officiels (octobre 2017 à Oensingen) a été organisée en collaboration avec l'armée. En sus, en mai 2017, les cadres ont participé à un exercice romand de police des épizooties, respectivement un brainstorming relatif au concept de ramassage du lait en cas de fièvre aphèteuse (*foot and mouth disease*, FMD) qui a eu lieu à Moudon sous la houlette de l'ASVC. Les moyens, les formations et les formations continues de l'équipe y ont été présentés.

Pour pouvoir intervenir plus rapidement en cas d'urgence, Sanima et le SAAV se sont dotés d'un système de mise à mort pour des petites quantités de volailles (conteneurs à CO₂). Ce matériel a été testé et est opérationnel.

1.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 22 (23) décisions de surveillance vétérinaire officielle ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 3 (16) chats, 200 (47) chiens, 166 (160) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 11 118 (14 921) doses de semence bovine, 581 (901) doses de semence équine et 162 (117) embryons bovins ont été importés en 2017.

25 (13) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

13 (17) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 173 (165) équidés, 7 (46) bovins, 13 (2) chats, 11 (356) chiens et 122 959 (108 348) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

1.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et a fait l'objet d'une phase de transition avec surveillance SAS selon l'ancien et le nouveau système, suite à la fusion des inspectorats.

L'objectif de 793 contrôles en 2017 a été atteint. Un total de 779 contrôles officiels dont 56 en estivage a été effectué. 23 contrôles purs végétaux. 76 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance officielle. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. En parallèle, les contrôles de base officiels dans les porcheries ont été accompagnés desdits inventaires de porcheries dans la campagne de mise aux normes pour 2018 en appui au secteur pour la détention de la protection des animaux. L'important travail lié à la mise en place du système informatique E-Pen pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire a été concrétisé en 2017.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, 308 (285 en 2016) exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2017, soit une légère augmentation. Sur les 73 exploitations contrôlées en 2017 par l'ILPP (30 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 59 exploitations, 14 autres ont cessé la vente directe et un autre contrôle prévu a été reporté début 2018.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de contribuer à la communication relative aux exigences en formation continue pour vétérinaire responsable technique (VRT) suite à la révision d'avril 2016 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et de collaborer au projet ReLait dans le cadre du projet de stratégie d'antibiorésistance (StAR) avec les vétérinaires praticiens.

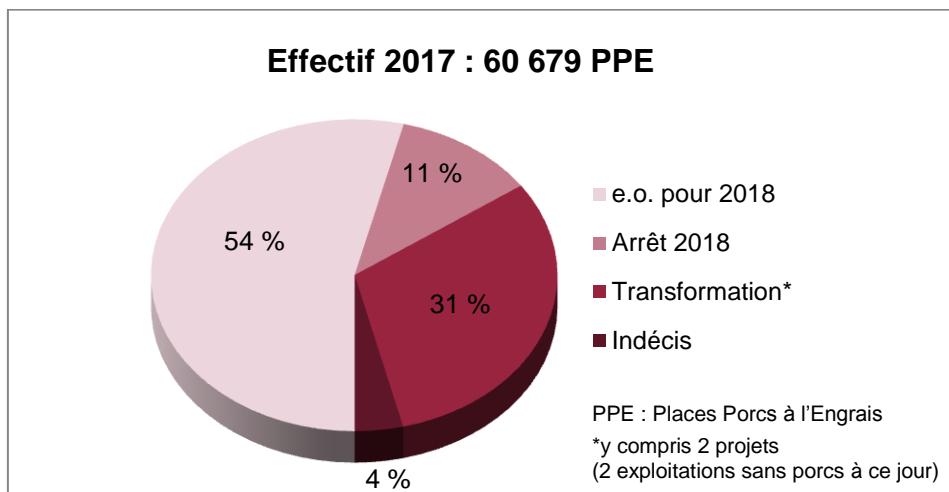
Les 23 (35 en 2016) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 18 (28), aux problèmes de cellules 3 (6) dont deux décidées et consécutives à une même suspension de livraison due aux germes, ainsi qu'aux problèmes de germes 2 (1). La baisse sensible du nombre d'interdictions se poursuit ainsi relativement aux deux années précédentes, ce qui est réjouissant.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	3 (6)	2 (1)	18 (28)	0 (0)
Levées de suspension	3 (5)	1 (1)	18 (37)	0 (0)

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV et a réalisé, pour l'OIC, les contrôles AOP du Gruyère, du Vacherin fribourgeois et de l'Emmentaler-Switzerland.

1.2.7 Protection des animaux

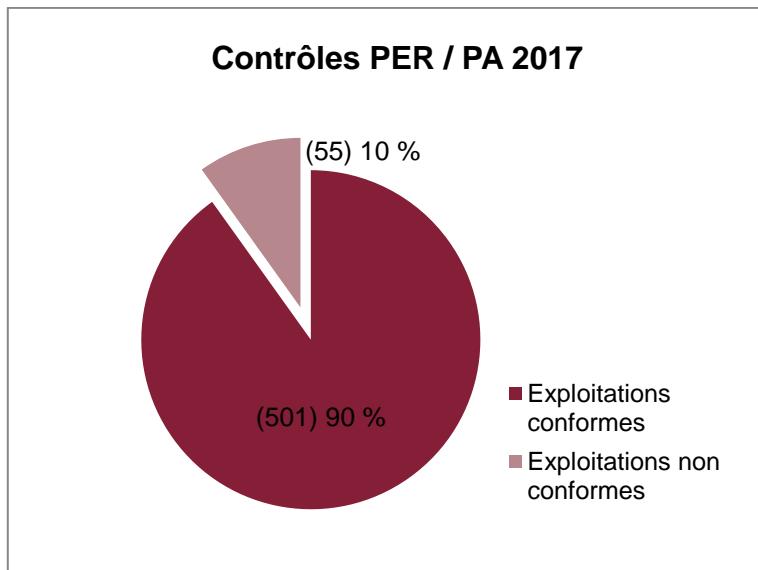
Le secteur Protection des animaux – détention (ci-après : PAD) a enregistré 283 demandes d'intervention durant l'année écoulée. Le secteur a effectué 248 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) en plus du mandat PER annuel, et portant avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente non agriculteurs ou des agriculteurs à la retraite. Dans le cadre de l'inventaire des porcheries du canton, 191 ont été contrôlées en 2017. Au total, l'inventaire a permis de dresser un état des lieux de 250 porcheries de plus de 5 UGB, en vue de la mise en conformité des détentions de porcs au 1^{er} septembre 2018.



En commun avec l'IAG, le SAAV a estimé l'évolution de cette branche de production, dont l'effectif devrait diminuer d'environ 7000 à 8000 PPE à l'horizon 2019.

En 2017, le secteur a traité 403 dossiers, dont 275 dossiers ont pu être clos. Parmi les animaux de rente, les porcs (35 %) et les bovins (34 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources en sus des incendies en Broye. Avec les cas portant sur les équidés (16 %), ainsi que les petits ruminants (11 %), on obtient la grande majorité des dossiers touchant des animaux de rente (96 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 556 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 55 constats avec des manquements (10 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.



Le Service des constructions et de l'aménagement (ci-après : SeCA) a transmis au SAAV 170 demandes de préavis concernant des permis de construire (143 provenant du SeCA, 27 des communes).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une annonce de maltraitance sont les chats (52 %) et les oiseaux d'ornement (30 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 113 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2017, onze nouvelles demandes d'autorisations et 38 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 313 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données et 63 animaux ont été signalés comme perdus.

1.2.7.1 Expérimentation animale

En 2017, 209 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2017, le SAAV a émis 80 autorisations. 27 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 53 des demandes de degré 1 à 3. Dans 20 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu' assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2017, aucune demande n'a dû être refusée. Par contre, à onze reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 27 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2017. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci étaient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

1.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

En 2017 a eu lieu la nomination de la commission pour la nouvelle législature avec quatre nouveaux membres en remplacement de quatre anciens membres qui ont quitté la commission. Une nouvelle présidente et un nouveau vice-président ont été nommés.

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises (trois fois dans son ancienne composition et trois fois dans la nouvelle) et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Aussi, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences étaient bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.

1.2.7.3 Affaires canines

Le premier objectif 2017 pour le secteur des affaires canines (ci-après : PAC) consistait en la réorganisation du secteur, respectivement la redéfinition des missions, tâches et ressources liées aux modifications de la loi sur la détention des chiens (LDCh), du règlement sur la détention des chiens (RDCh) et de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Dans ce cadre-là un demi-poste a été réattribué à une autre section du SAAV.

Le deuxième objectif visait à recenser et traiter tous les détenteurs de plus de quatre chiens adultes. 180 cas ont été traités et 35 nouvelles autorisations ont été délivrées. Au total, 81 détenteurs sont au bénéfice d'une autorisation de détention de plus de quatre chiens adultes.

Le troisième objectif annuel était la mise à jour, pour la deuxième année consécutive, de la banque de données nationale des chiens AMICUS, en collaboration avec les communes et les préfectures. Cet objectif a été rempli, bien que des améliorations au niveau de la fiabilité des données, en particulier au niveau des races de chiens, doivent encore être apportées en 2018.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 174 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (132 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (217 autorisations en 2017 – 174 en 2016).

Dangerosité	2017	2016
Morsures sur humains	77	80
Enfants de 0 à 13 ans	22	22
Adolescents de 13 à 17 ans	5	2
Adultes	50	56
Morsures sur animaux	47	46
Comportements d'aggression	34	36
Total	158	162

1.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 76 (61) (+ 14 cas de l'année 2016) informations quant à des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 25 dossiers ont pu être classés, le détenteur ayant pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 2 chiens euthanasiés ;
- > 1 chien hors canton ;
- > 3 séquestres définitifs ;
- > 36 inspections d'installations ;
- > 22 évaluations de chiens du programme PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien).